



Canadian Volkssport Federation La Fédération Canadienne Volkssport



La Fédération encourage et veut reconnaître le bénévolat exceptionnel au nom du Volkssport à travers le Canada. Cette reconnaissance se fait au moyen d'un programme de récompenses nationales. Les directives pour cette reconnaissance sont élaborées ci-dessous:

Reconnaissance de service exceptionnel par des bénévoles auprès de la Fédération Canadienne Volkssport / Canadian Volkssport Federation

- 1) Formes de reconnaissance:
 - a) On peut demander une lettre d'appréciation signée par le Président FCV
 - b) On peut demander un certificat de mérite national pour 5, 10, 15, 20 et 25 ans de service soutenu et exceptionnel
- 2) Bénéficiaires possibles:
 - a) Officiers du Conseil d'administration ou du Comité exécutif et ses membres
 - b) Officiers régionaux
 - c) Bénévoles au niveau des clubs
- 3) Conditions:
 - a) De nombreuses années de bénévolat exceptionnel et soutenu auprès de la Fédération, d'une Association régionale ou d'un club sont nécessaires mais n'ont pas à être continues.
 - b) On peut aussi reconnaître le service exceptionnel de plus courte durée auprès de la Fédération, d'une Association régionale ou d'un club [Lettre du Président]
- 4) Droit de nommer les bénévoles à honorer:
 - a) Les membres du Conseil d'administration national et du Comité exécutif peuvent nommer des candidats
 - b) Une Association régionale et les officiers d'un club local peuvent nommer des candidats
- 5) Procédure à suivre:
 - a) On doit faire une demande écrite, par l'intermédiaire du Directeur régional, auprès du Président de la Fédération. Le formulaire à remplir se trouve au verso.
- 6) Approbation des demandes:
 - a) Le Conseil d'administration approuvera les candidats.
- 7) Remise des certificats :
 - a) Le président décernera les Certificats de mérite lors de l'Assemblée générale annuelle. Un Directeur régional aussi peut décerner les Certificats de mérite à la prochaine occasion possible.

Plaisir, Bonne Forme Physique et Amitié